

La Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO) est une entité juridique distincte de la Ville d'Onex, qui existe sous la forme d'une fondation au sens de l'article premier de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958 et de l'article 30, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Les autorités onésiennes souhaitaient la création d'une fondation en 1978 déjà. Une nouvelle demande a été formulée en 1985 par un projet de délibération auprès du Conseil municipal. En 1989, le Conseil administratif a fait examiner le projet à son avocat-conseil.

Enfin, en 1991, le Conseil municipal a voté la création de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, décision acceptée par arrêté du Conseil d'Etat en 1992. La première séance s'est tenue le 12 octobre 1992.

La fondation, après une première période de rénovation de ses immeubles (1992 à 2002), a passé dans une période de construction (Pampres 1-3-5-7 de 2001 à 2003) et d'acquisition (Bandol 12-14 en 2003).

Depuis 2004, la Fondation étudie la possibilité de construire deux nouveaux immeubles. Ces constructions, sises à la rue du Comte-Géraud et à la rue des Bossons, devraient permettre la mise à disposition d'environ 120 appartements en 2012-2013.